

SERVICE PUBLIC

UNE NOUVELLE APPLICATION POUR PROUVER SON IDENTITÉ

Les démarches administratives dématérialisées sont de plus en plus courantes. Dans ce cadre, vous pouvez avoir à prouver votre identité de façon sûre et simple pour éviter les risques d'usurpation que l'application mobile France Identité offre.

Publié le 31 octobre 2024

© Rudy Ouazene

Trois conditions sont requises pour pouvoir utiliser France Identité : être majeur, disposer d'un téléphone portable compatible NFC et d'une carte d'identité biométrique de format carte bancaire.

Ensuite, trois étapes :

- > D'abord, téléchargez l'application
- > Puis créez un compte, éventuellement avec l'aide d'un conseiller numérique de la ville
- > Enfin, faites certifier votre identité en mairie

Cette démarche s'effectue sans rendez-vous à l'accueil central du centre administratif sur présentation de votre carte nationale d'identité biométrique et du QR code qui sera généré par l'application.



Renseignements : 01 49 15 40 00 ou france-identite.gouv.fr

Centre administratif : 84-88, avenue du Général-Leclerc

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8.30 à 12.15 et de 13.30 à 17.15 ;
le jeudi de 13.30 à 17.15 et le samedi de 9.00 à 12.15.

Brève publiée dans Canal n°331, novembre 2024

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.